



Mettre en œuvre une politique publique en faveur des seniors

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

Cette formation aide les élus à comprendre les politiques publiques en faveur des seniors, à identifier les acteurs, les moyens d'action pour développer un projet adapté aux réalités locales.

Pré-requis

Pas de pré-requis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'élue sera en capacité de :

- Connaître le champ de l'action sociale en faveur des seniors.
- Identifier les outils et les méthodes permettant d'effectuer une analyse territoriale pour mettre en évidence la/les problématiques et le/les enjeux qui en découlent.
- Avoir des repères pour la mise en œuvre d'un projet social en faveur des seniors.

Description / Contenu

Les politiques publiques en faveur des seniors : de quoi parle-t-on ? Les différentes notions à maîtriser.

La définition du public concerné, les acteurs et intervenants dans le champ de la vieillesse.

Les outils et méthodes d'analyse territoriale. La nécessité d'une cartographie locale associant toutes les ressources du territoire.

L'association des différents acteurs locaux à la dynamique du projet. Quels partenariats à construire ? Comment organiser la participation de tous/toutes ?

Les fondements d'un projet en faveur des seniors, de la phase de diagnostic à la mise en œuvre de l'action : quelles étapes ? Quels points de vigilance ? Comment passer de l'ambition à l'opérationnalité ?

Le suivi et l'évaluation du projet à envisager pour progresser.

Informations sur l'admission

Selon le type de formation : Pour les formations sur calendrier vous

pouvez vous inscrire en vous connectant au site ou en remplissant le bulletin d'inscription à télécharger en cliquant ici au plus tard 11 jours avant la date de la formation.

Pour organiser la formation sur votre territoire contactez-nous directement.

Vous pouvez retrouver les tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur le site

<https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/>

nos-tarifs-de-formation

Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à

info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 777 750 597 00042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux

Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État





Modalités pédagogiques

Formation participative qui s'appuiera sur les besoins des participant.e.s en alternant apports théoriques, méthodologiques, illustrations de terrains et travaux de groupes.

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie...).

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'Aric.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.berger@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique. Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

Christine BOO

Ingénieur en agronomie de par sa formation initiale, passionnée par les métiers de l'humain, Christine Boo a suivi une formation à l'accompagnement des personnes en fin de vie et été en lien, depuis de nombreuses années, avec les personnes du « grand-âge » comme auxiliaire de vie puis comme directrice d'établissement. Consultante pour accompagner des porteurs de projet d'habitat partagé et inclusif, elle est toujours à la recherche de solutions pour améliorer cette « 3ème vie » qu'est la retraite. Elle peut vous accompagner dans le montage et la construction de vos politiques sociales en faveur des publics atteints de vulnérabilité et réfléchir avec vous sur l'élaboration de projets pour lutter contre l'isolement et la perte d'autonomie de vos habitants.